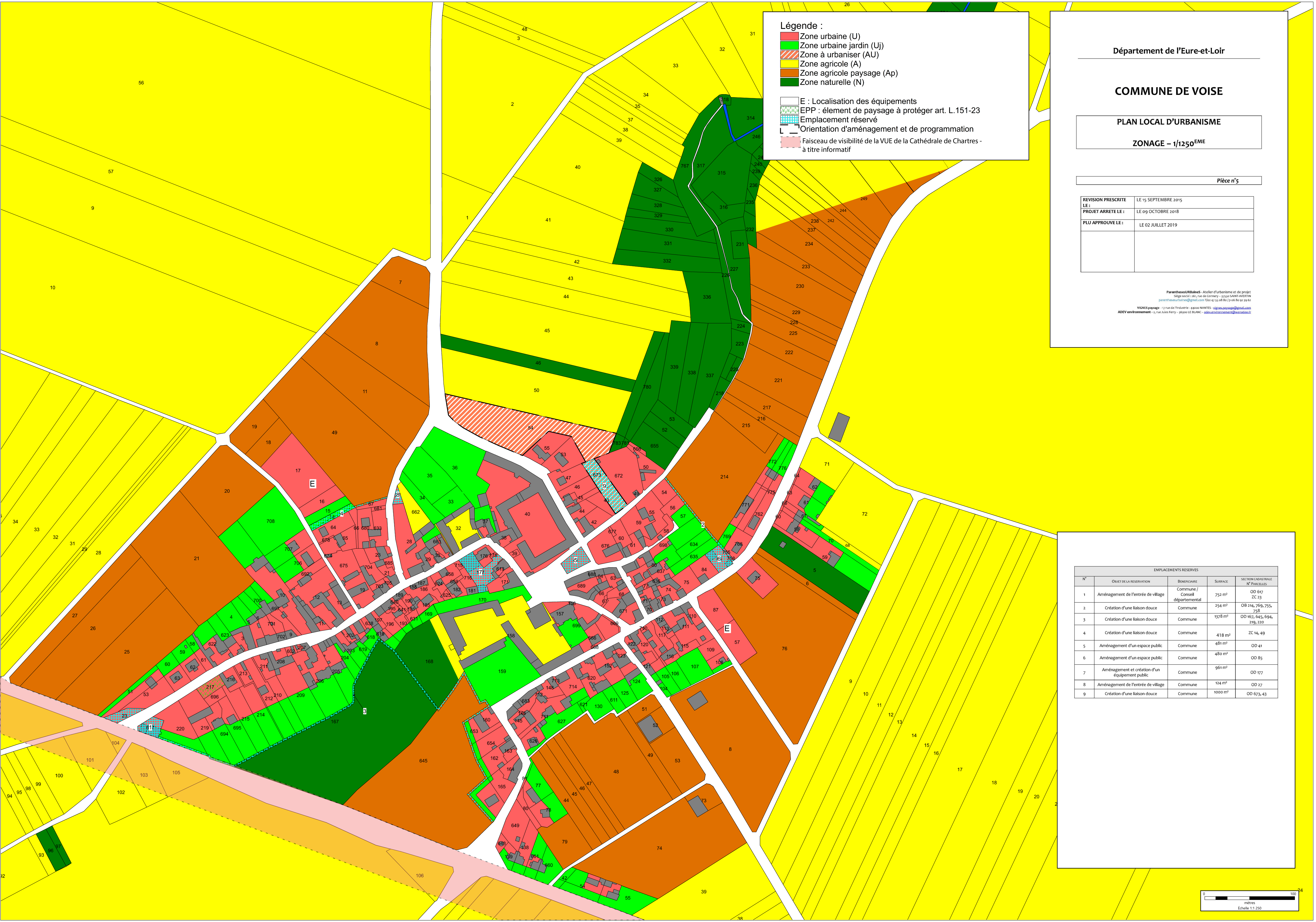




Légende :

- Zone urbaine (U)
- Zone urbaine jardin (Uj)
- Zone à urbaniser (AU)
- Zone agricole (A)
- Zone agricole paysage (Ap)
- Zone naturelle (N)
- E : Localisation des équipements
- EPP : élément de paysage à protéger art. L.151-23
- Emplacement réservé
- L : Orientation d'aménagement et de programmation
- Faisceau de visibilité de la VUE de la Cathédrale de Chartres - à titre informatif

Département de l'Eure-et-Loir

COMMUNE DE VOISE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE – 1/1250^{EME}

Pièce n°5

REVISION PRESCRITE	LE 15 SEPTEMBRE 2015
LE :	
PROJET ARRETE LE :	LE 09 OCTOBRE 2018
PLU APPROUVE LE :	LE 02 JUILLET 2019

ParentheusesURBaines - Atelier d'urbanisme et de projet
Siège social : 181, rue de Cambray - 51200 SAINT-MEDUSTIN
parentheusesurbaines@gmail.com Tél 03 33 03 80 19 08 80 93 94 95 96
VIGNES paysage - 17 rue de l'Industrie - 49000 NANTES - vignes.paysage@gmail.com
ADEV environnement - 2, rue Jules Ferry - 36300 LE BLANC - adev.environnement@orange.fr

EMPLACEMENTS RESERVES				
N°	OBJET DE LA RESERVATION	BENEFICIAIRE	SURFACE	SECTION CADASTRALE N° PARCELLES
1	Aménagement de l'entrée de village	Commune / Conseil départemental	752 m²	OD 517 ZC 33
2	Création d'une liaison douce	Commune	254 m²	OB 214, 769, 755, 758
3	Création d'une liaison douce	Commune	1378 m²	OD 167, 645, 694, 219, 220
4	Création d'une liaison douce	Commune	418 m²	ZC 14, 49
5	Aménagement d'un espace public	Commune	481 m²	OD 41
6	Aménagement d'un espace public	Commune	480 m²	OD 85
7	Aménagement et création d'un équipement public	Commune	961 m²	OD 177
8	Aménagement de l'entrée de village	Commune	124 m²	OD 27
9	Création d'une liaison douce	Commune	1000 m²	OD 673, 43

